

Zeitschrift:	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	21 (1964)
Heft:	4
Rubrik:	L'EPGS uranaise et la course de 1000 mètres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'EPGS uranaise et la course de 1000 mètres

Au début de l'année dernière, recommandation avait été faite aux offices cantonaux de l'EPGS d'adopter la course de 1000 m, nouvel examen de l'endurance. La proposition — on s'en souvient sans doute — n'eut pas l'heure de plaisir à chacun. On formula en effet de nombreuses raisons de renoncer à cette innovation. En certains endroits, on se refusait même à tenter le moindre essai. Lorsqu'on sait à quel point la jeunesse actuelle fuit l'effort et combien il est parfois difficile d'œuvrer en faveur de l'EPGS, on comprend assez bien certaines hésitations.

Mais, une fois de plus, l'innovation était de celles qui enchantent les jeunes. Comment peut-on l'expliquer ? Pour le faire prenons l'exemple caractéristique du canton montagnard d'Uri.

Dans ce canton, on avait en fait formulé à l'égard de cette innovation les mêmes craintes que dans la plupart des autres régions. On décida toutefois de faire un essai, afin, se disait-on, de mieux déterminer les avantages et les inconvénients de cette discipline.

C'est le saut en hauteur qui était alors la discipline cantonale inscrite au programme d'examen. Ce n'était certainement pas la discipline la plus appropriée à la constitution de jeunes montagnards, gens forts certes, mais lents. D'ailleurs, dans les autres disciplines nombre d'entre eux obtenaient fort bien la moyenne nécessaire pour espérer distinction ou mention d'honneur. Mais, il leur fallait vite déchanter ensuite tellement étaient faibles leurs performances en saut en hauteur. C'est ainsi qu'il se trouvait toujours des organisations dont aucun membre n'obtenait la distinction. Le nouvel examen allait rapidement remédier à cet état de chose particulier aux cantons montagnards.

Cette année, on a laissé aux jeunes gens le choix entre le saut en hauteur et la course de 1000 m. On vit alors les organisations que le saut en hauteur avait en fait privées de distinctions — des sections montagnardes précisément — opter avec conviction pour la course de 1000 m. Et les résultats obtenus de s'améliorer de manière sensible. Plus de la moitié des membres de ces organisations-là obtinrent en effet des mentions d'honneur ou des distinctions, ce qui déploie assurément d'heureux effets sur le plan de la propagande. Dorénavant, des jeunes qui jusqu'ici ne réalisaient jamais un total de points suffisant, en raison d'un saut en hauteur de 100—110 cm, peuvent se voir ainsi attribuer des distinctions. Nul doute que cela encouragera bon nombre de ceux qui s'étaient « fait une raison ». D'autre part, la transcription et l'appréciation des résultats sont extrêmement simples. Cette nouvelle discipline a donc toutes les qualités qui plaisent aux moniteurs. Ceux-ci sont d'ailleurs certainement reconnaissants que des distinctions aillent maintenant à leur organisation, et que, de ce fait, des gars qui bénéficient parfois de conditions d'entraînement guère enthousiasmantes reçoivent une récompense tout à fait méritée. Voilà comment dans le canton d'Uri la course de 1000 m. a joui rapidement d'un réel succès, tant auprès des moniteurs que des jeunes en âge EPGS.

Heinrich Bachmann
Traduction : Noël Tamini

